

Mention

## ZAC du Pôle Innovia à Choisey et Damparis

Maîtrise d'ouvrage:

**Syndicat mixte Innovia : communauté d'agglomération  
du Grand Dole - Conseil Général du Jura - CCI du Jura -  
Conseil Régional de Franche-Comté**

Maîtrise d'œuvre:

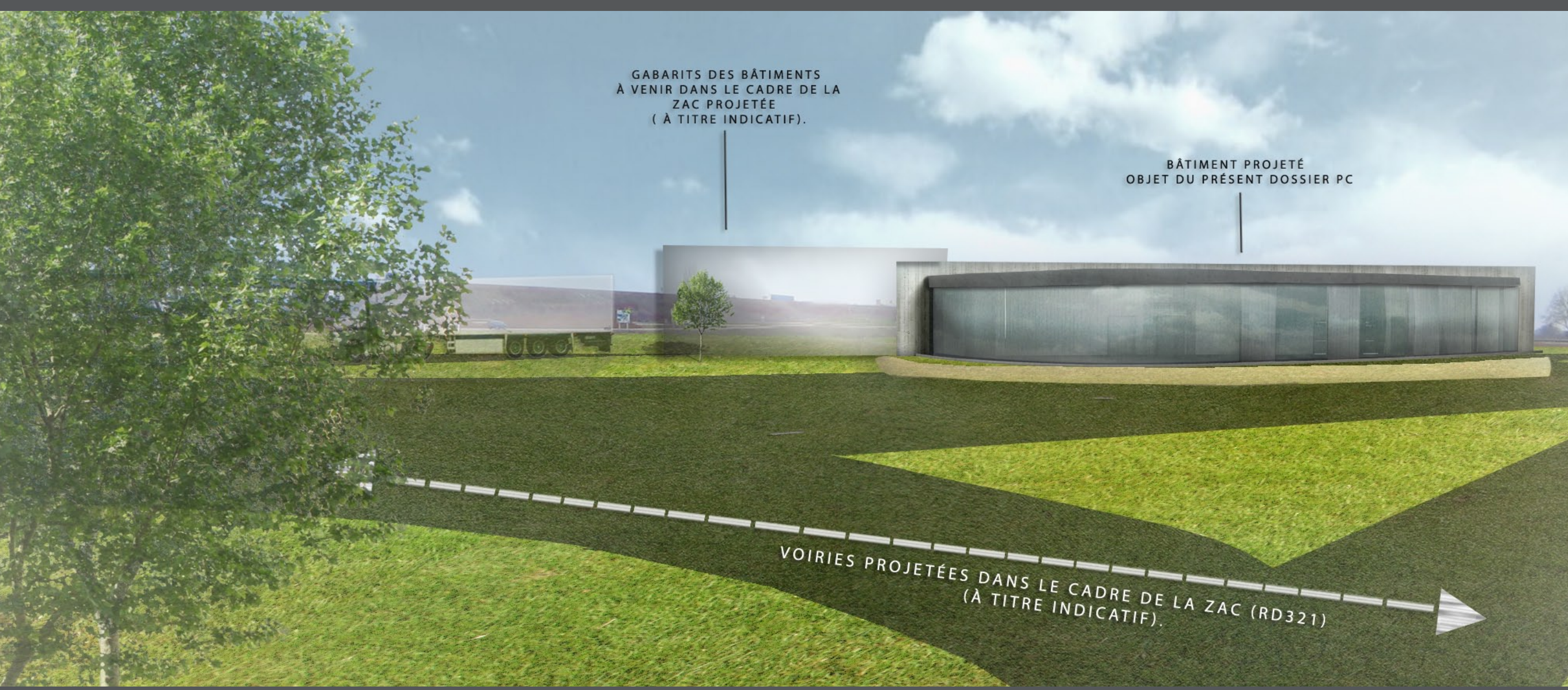
**Babylone Avenue – Sotrec – Green Concept – Cobalt**

Réception:  
phase 1 : septembre 2011

Surface:  
70 ha surface totale

*Motivation du jury*

*Projet primé pour son exemplarité dans le Jura, la qualité de la réflexion environnementale et l'ambition annoncée des objectifs.*



La ZAC, bordée par l'A39, la RD 673, une voie ferrée, le canal du Rhône au Rhin et l'aéroport régional de Dole-Tavaux, dispose d'environ 70 ha dont 30 en phase 1. Les surfaces commercialisables sont d'environ 53 ha dont 24 en première phase. Toutes les typologies de parcelles sont disponibles, de 1 500 m<sup>2</sup> à plus de 5 ha.

Le Pôle Innovia est destiné à accueillir principalement des implantations liées aux 6 filières d'excellence retenues : énergies nouvelles, efficacité énergétique des bâtiments, traitement et valorisation des déchets, éco-matériaux, véhicules décarbonés et réhabilitation des sites pollués.

Cet espace se veut de haute qualité afin de réduire l'impact du projet sur l'environnement, et de proposer une qualité de vie et de travail aux entreprises qui viendront s'installer. Un soin tout particulier est donc apporté au traitement des eaux de pluie de voiries et de toitures, à l'éclairage public, Innovia étant l'un des tout premiers parcs industriels français éclairé par un système LED, limitant la pollution lumineuse, au traitement des eaux industrielles et ménagères, au maintien de la biodiversité au travers de noues plantées, d'essences locales, de clôtures surélevées pour la circulation de la petite faune, d'installation de nichoirs sur les parcelles privées..., à l'insertion sociale dans les marchés de travaux, à la mise en place d'une Charte chantier vert et à l'animation du parc.

Elle est certifiée ISO 14001 en aménagement, et en cours de certification pour sa gestion.

Le syndicat mixte a confié les études, les travaux d'aménagement et la commercialisation du Pôle à la SOCAD dans le cadre d'une concession d'aménagement. Cette concession a été étendue à la Gestion du Pôle pour une première période de trois ans.